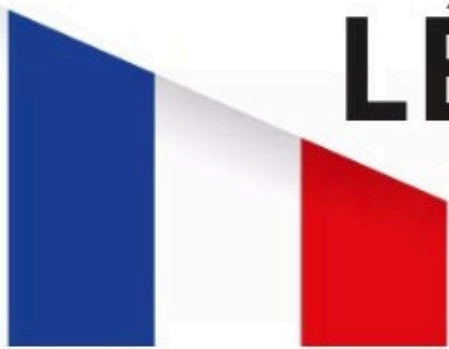


ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



30 juin et 7 juillet

2024

Allons
Voter!

La commune de Choisy-au-Bac recherche pour le 30 juin et le 7 juillet, à partir de 18h00, des scrutateurs pour participer au dépouillement. Si des électeurs de la commune sont intéressés merci de nous en faire part par mail à l'adresse suivante : elections@choisyaubac.fr

Absent le jour des élections ? Pensez au vote par procuration !

Vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une **procuration**.

Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir. Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou imprimé, puis vous déplacer en personne en **gendarmerie** muni de votre pièce d'identité et des documents imprimés. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.



Voter est un droit acquis de longues luttes par nos aînés, c'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin. Au sein d'une démocratie, ce droit fondamental de participation permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants. Merci de venir voter les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.



Le maire, Jean-Luc Mignard

